

PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2026-469

RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION
DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE
DE NOYON ET D'UNE PARTIE DES RUES
DU PÈRE-LE JEUNE ET JEAN-PLOUF, ET
DÉCRÉTANT, À CES FINS, UNE DÉPENSE ET
UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 6 000 000 \$

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux décrits dans l'estimation jointe au présent règlement comme **annexe 1**.
2. Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 6 000 000 \$ incluant les frais afférents accessoires pour les objets mentionnés à l'article 1 du présent règlement.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 6 000 000 \$ pour une période de vingt (20) ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour couvrir :
 - 100 % du coût total des travaux et des frais afférents.

Les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Une partie de l'emprunt décrété au présent règlement n'excédant pas le montant maximal prévu par la loi peut être destinée à renflouer le fonds général de la Ville d'une partie ou de la totalité des sommes engagées avant son entrée en vigueur relativement à l'objet de celui-ci.
7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, s'il y a lieu, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté

automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. La Ville est autorisée, s'il y a lieu, à acquérir pour les fins du présent règlement de gré à gré ou par expropriation, toutes les servitudes, terrains ou parcelles de terrains requis. Le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer tout document ou acte à cet effet.

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière



Projet : P-25-AM-13
Titre : Réfection des rues de Noyon, Père-Le-Jeune en partie et Jean-Plouf en partie

Estimation des coûts

Estimation préliminaire des coûts des travaux de réfection des services municipaux des rues de Noyon, Père-Le-Jeune entre les rues de Noyon et Jean-Maneau, et Jean-Plouf entre les rues Pierre-Piché et Joseph-Bouchette

Rues Réfection des rues de Noyon, Père-Le-Jeune en partie et Jean-Plouf en partie

Plans

Nature des travaux Montant avant taxes

Réfection des rues de Noyon, Père-Le-Jeune en partie et Jean-Plouf en partie

Généralités	420 688,00 \$
Conduite d'eau potable	517 800,00 \$
Conduite d'égout sanitaire	641 930,00 \$
Conduite d'égout pluvial	856 450,00 \$
Travaux divers et voirie	2 157 025,00 \$
Éclairage	367 150,00 \$
Contingences (10 %)	496 104,30 \$
Sous-total des travaux	5 457 147 \$
TVQ 4,9875%	272 175 \$
Total des travaux	5 729 322 \$

Frais administratifs

Frais d'ingénierie 2,00%	114 586 \$
Frais de laboratoire 2,00%	114 586 \$
Arpentage 0,50%	28 647 \$
Sous-total des frais administratifs	257 819 \$
TVQ 4,9875%	12 859 \$
Total des frais administratifs	270 678 \$

Payable 100 % fonds général GRAND TOTAL DU PROJET 6 000 000 \$

Préparé par :



Sébastien Houde
Technologue en génie municipal
Direction du génie

8 janvier 2026

Date

Vérfié par :



Stefanie Papineau, ing. M. Ing.
Chef de service
Direction du génie

8 janvier 2026

Date

Approuvé par :



Claude Poirier, ing. M. Ing.
Directeur
Direction du génie

8 janvier 2026

Date

 Boucherville Direction du génie	PROJET : P-25-AM-13			
	TITRE :	Réfection des rues de Noyon, Père-Le-Jeune en partie et Jean-Plouf en partie		
ESTIMATION DES COÛTS (montants avant taxes)				
Estimation préliminaire des coûts des travaux de réfection des services municipaux des rues de Noyon, Père-Le-Jeune entre les rues de Noyon et Jean-Maneau, et Jean-Plouf entre les rues Pierre-Piché et Joseph-Bouchette				
Nature des travaux	Qté	Unité	Prix unitaire	Total (avant taxes)
Généralités				
Frais généraux	1	global	100 000,00 \$	100 000,00 \$
Circulation, sécurité, signalisation et organisation du chantier	1	global	67 888,00 \$	67 888,00 \$
Frais généraux (2e couche)	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Circulation, sécurité, signalisation et organisation du chantier (2e couche)	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Surveillance environnementale et traçabilité des sols contaminés (Traces Québec)	1	global	50 000,00 \$	50 000,00 \$
Frais Traces Québec	5 000	t.m.	2,29 \$	11 450,00 \$
Redevances Traces Québec	5 000	t.m.	11,33 \$	56 650,00 \$
Signaleur routier de chantier	200	hre	49,00 \$	9 800,00 \$
Émondage et abattage des arbres en conflit avec les travaux	1	global	20 000,00 \$	20 000,00 \$
Protection d'arbre	20	unité	250,00 \$	5 000,00 \$
Précoupe de racine d'arbre	20	hre	120,00 \$	2 400,00 \$
Alimentation temporaire	1 000	mètre	65,00 \$	65 000,00 \$
Puits d'exploration	1	unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Soutien de massif d'utilités publiques	2	global	5 000,00 \$	10 000,00 \$
	Total - Généralité			420 688,00 \$
Conduite d'eau potable				
Travaux préliminaires	1	global	20 000,00 \$	20 000,00 \$
Conduite d'eau potable, 150 mm diamètre	940	mètre	275,00 \$	258 500,00 \$
Vannes 150 mm	10	unité	2 500,00 \$	25 000,00 \$
Isolant rigide	40	m²	50,00 \$	2 000,00 \$
Raccordement au réseau existant	4	unité	4 000,00 \$	16 000,00 \$
Borne d'incendie complète incluant la vanne de 150 mm et le raccordement à la conduite principale ø150 mm, ou ø200 mm, ou ø250 mm	5	unité	13 000,00 \$	65 000,00 \$
Reconstruction branchement eau potable parc et branchement fontaine à boire	1	Unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Reconstruction branchement d'eau potable ø19 mm	55	unité	1 800,00 \$	99 000,00 \$
Reconstruction branchement d'eau potable ø25 mm	1	unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Reconstruction branchement d'eau potable ø150 mm	1	unité	6 000,00 \$	6 000,00 \$
Enlèvement et disposition du réseau (vannes et BF)	940	mètre	15,00 \$	14 100,00 \$
Essai, nettoyage et désinfection	940	mètre	5,00 \$	4 700,00 \$
	Total - Conduite d'eau potable			517 800,00 \$
Égout sanitaire				
Regard sanitaire M-1200	14	unité	8 500,00 \$	119 000,00 \$
Conduite sanitaire 450 mm de dia.	885	mètre	400,00 \$	354 000,00 \$
Raccordement au réseau existant	4	unité	5 000,00 \$	20 000,00 \$
Enlèvement et disposition du réseau (conduite et regards)	885	mètre	20,00 \$	17 700,00 \$
Branchement sanitaire parc	1	Unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Reconstruction branchement sanitaire PVC, DR-28 vert, ø150 mm	56	unité	1 800,00 \$	100 800,00 \$
Reconstruction branchement sanitaire PVC, DR-35 vert, ø300 mm	2	unité	4 500,00 \$	9 000,00 \$
Nettoyage, essai et inspection télévisée (provisoire et finale)	885	mètre	18,00 \$	15 930,00 \$
Essai d'étanchéité regard	14	unité	250,00 \$	3 500,00 \$
	Total - Égout sanitaire			641 930,00 \$
Égout pluvial				
Puisards	30	unité	4 500,00 \$	135 000,00 \$
Regard pluvial M-1200	15	unité	8 000,00 \$	120 000,00 \$
Regard pluvial MR-750	3	unité	9 000,00 \$	27 000,00 \$
Conduite pluviale 300 mm de dia.	120	mètre	275,00 \$	33 000,00 \$
Conduite pluviale 600 mm de dia.	830	mètre	400,00 \$	332 000,00 \$
Extrémité biseautée	4	Unité	4 500,00 \$	18 000,00 \$
Raccordement au réseau existant	3	unité	5 000,00 \$	15 000,00 \$
Bassin de rétention	2	unité	20 000,00 \$	40 000,00 \$
Enlèvement et disposition du réseau (conduite, regards et puisards)	1	global	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Construction de branchement pluvial PVC, DR-28 blanc, ø150 mm	56	unité	1 800,00 \$	100 800,00 \$
Reconstruction branchement sanitaire PVC, DR-35 vert, ø300 mm	1	Unité	4 500,00 \$	4 500,00 \$
Nettoyage, essai et inspection télévisée (provisoire et finale)	950	mètre	17,00 \$	16 150,00 \$
	Total - Égout pluvial			856 450,00 \$

Travaux divers et voirie				
Décohésionnement de l'asphalte existant et récupération de la fondation	8 000	m²	2,50 \$	20 000,00 \$
Abat-poussière	16 000	m²	0,50 \$	8 000,00 \$
Élimination des sols contaminés de types B-C (provision)	250	t.m.	85,00 \$	21 250,00 \$
Emprunt classe B	1 000	t.m.	20,00 \$	20 000,00 \$
Mise en forme de l'infrastructure	8 000	m²	40,00 \$	320 000,00 \$
Drain de fondation	1 825	mètre	55,00 \$	100 375,00 \$
Géotextile	8 000	m²	2,50 \$	20 000,00 \$
Fondation inférieure en pierre recyclée MR-2 MG-56, 450 mm	8 000	m²	28,00 \$	224 000,00 \$
Fondation supérieure en pierre concassée MG-20, 250 mm	8 000	m²	22,00 \$	176 000,00 \$
Enrobé bitumineux ESG-14, 70 mm	8 000	m²	32,00 \$	256 000,00 \$
Enrobé bitumineux ESG-10, 40 mm	8 000	m²	22,00 \$	176 000,00 \$
Chanfreins	400	mètre	25,00 \$	10 000,00 \$
Enlèvement de chanfreins (2e couche)	1	global	7 500,00 \$	7 500,00 \$
Trottoir à enlever	1 825	mètre	30,00 \$	54 750,00 \$
Trottoir de béton	1 825	mètre	260,00 \$	474 500,00 \$
Surépaisseur d'enrobé bitumineux pour les regards, puisards et vannes	80	unité	375,00 \$	30 000,00 \$
Réfection entrée d'auto en asphalte	600	m²	90,00 \$	54 000,00 \$
Réfection entrée d'auto en pavé	200	m²	175,00 \$	35 000,00 \$
Réfection surface en béton	20	m²	300,00 \$	6 000,00 \$
Réfection surface pierre concassée	10	m²	40,00 \$	400,00 \$
Gazon en plaques	3 000	m²	20,00 \$	60 000,00 \$
Mobilier de parc incluant fontaine à boire	1	Unité	30 000,00 \$	30 000,00 \$
Bordure préfabriquée	50	mètre	100,00 \$	5 000,00 \$
Bordure coulée en place	25	mètre	150,00 \$	3 750,00 \$
Muret de pierre cimenté (provision)	1	global	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Plantation d'arbres	15	unité	800,00 \$	12 000,00 \$
Remplacement de signalisation permanente	1	global	7 500,00 \$	7 500,00 \$
Marquage de chaussée	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	Total - Travaux divers et voirie			2 157 025,00 \$
Éclairage				
Conduit électrique, PVC 50 mm ø, incluant le mandrinage	950	mètre	85,00 \$	80 750,00 \$
Traverse de rue, 150 mm de dia.	20	mètre	110,00 \$	2 200,00 \$
Base de lampadaire en béton	22	unité	1 350,00 \$	29 700,00 \$
Lampadaire	22	unité	8 500,00 \$	187 000,00 \$
Boite de tirage	1	unité	750,00 \$	750,00 \$
Fil #4 RWU90-XLPE-(-40°C)	2 000	mètre	10,00 \$	20 000,00 \$
Fil #6 VERT MALT	1 000	mètre	8,00 \$	8 000,00 \$
Poteau de bois à retirer	15	Unité	250,00 \$	3 750,00 \$
Poteau d'Hydro-Québec à déplacer	2	Unité	10 000,00 \$	20 000,00 \$
Raccordement au réseau électrique existant	1	unité	15 000,00 \$	15 000,00 \$
	Total - Éclairage			367 150,00 \$
GRAND TOTAL				4 961 043,00 \$



Préparé par :

Sébastien Houde

Technologue en génie municipal, Direction du génie

8 janvier 2026

Date



Vérfié par :

Stefanie Papineau, ing. M. Ing.

Chef de service, Direction du génie

8 janvier 2026

Date



Approuvé par :

Claude Poirier, ing. M. Ing.

Directeur, Direction du génie

8 janvier 2026

Date